Déclaration d'intérêts (d'après les exigences de l'OGDPC)

La déclaration d'intérêts qui vous est demandée sera communiquée aux participants. Elle constitue un gage de transparence qui participe directement à la qualité et à la crédibilité de l'information délivrée. Cette déclaration se fait sur l'honneur.

L'objectif de cette déclaration est d'exposer aux participants l'existence de liens qui pourraient influencer d'une façon ou d'une autre votre intervention.

Un conflit d'intérêts existe donc lorsque le jugement, les décisions ou les interventions d'un professionnel sur un sujet d'intérêt principal risquent d'être modifiés par un intérêt secondaire.

Par exemple, si l'intérêt primaire du professionnel est la diffusion d'une information validée scientifiquement et de qualité sur un produit de santé, le fait d'avoir perçu une rémunération ou un avantage en nature de la part du fabricant ou du vendeur de ce produit constitue un intérêt secondaire qui peut altérer la diffusion de l'information.

Si vous avez des doutes sur les conflits d'intérêts que vous voulez déclarer, ou si vous estimez que des situations autres que celles définies dans la phrase précédente (convictions philosophiques, politiques ou religieuses, amitié ou antipathie avec une personne dont les intérêts pourraient être affectés par votre intervention, etc…) pourraient être interprétées comme des conflits d'intérêt si elles devaient être connues des participants, et que vous souhaitez les déclarer, nous vous invitons à vous rapprocher de votre organisme.

- les ÉDITIONS **ORION** -

40, avenue Madeleine Michelis, 92200 Neuilly-sur-Seine - Tél : 09 71 57 75 65 / Fax : 09 70 61 09 29 – editions-orion@orange.fr
SARL au capital de 8 000 € - R.C.S. Nanterre B 331 815 761 00027 – NAF 5814Z – TVA FR 24331815761 - Formation 11921921292

Déclaration d'intérêts – (modèle conforme aux exigences de l'OGDPC)

Déclaration sur l'honneur de SAINT-ANTONIN Michel

Intervenant au titre de membre du comité de rédaction et de direction

Au sein de la SARL EDITION ORION

Avez-vous, dans les cinq dernières années, reçu pour vous ou pour une association que vous animez, une rémunération quelle qu'elle soit (salaire, honoraire, rémunération boursière, etc.), ou un avantage financier ou en nature (cadeaux, frais de déplacements, frais de congrès, matériel médical ou informatique , etc…), ou détenez-vous des participations financières (actions, obligations, etc…) de la part d'un organisme privé, industriel ou commercial qui pourrait tirer profit ou désavantage de votre prise de parole ou des documents remis aux participants durant ce séminaire ?

☐ ~~**OUI** - Conflit d'intérêt déclaré par l'intervenant (cf. ci-dessous)~~

■ **NON** – Absence de conflit d'intérêt déclaré

Date : le 16 février 2015 **Signature :**

Si OUI, description de la nature du conflit d'intérêt :

Conflit d'intérêt n°1 : Année concernée :

Type de rémunération et/ou d'avantage financier et/ou de participation financière :

Nom de l'organisme privé et/ou industriel et/ou commercial :

Conflit d'intérêt n°2 : Année concernée :

Type de rémunération et/ou d'avantage financier et/ou de participation financière :

Nom de l'organisme privé et/ou industriel et/ou commercial :

Conflit d'intérêt n°3 : Année concernée :

Type de rémunération et/ou d'avantage financier et/ou de participation financière :

Nom de l'organisme privé et/ou industriel et/ou commercial :

Conflit d'intérêt n°4 : Année concernée :

Type de rémunération et/ou d'avantage financier et/ou de participation financière :

Nom de l'organisme privé et/ou industriel et/ou commercial :

EN CAS DE DECLARATION D'AUTRES CONFLITS, DUPLIQUER CETTE PAGE.